

2023

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**



TABLE DES MATIERES

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1- Territoire et compétence	3
1.2- Organisation et modes de gestion du service	4
2- LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
2.1- Les abonnés et les assiettes assainissement	6
2.2- Le réseau et la collecte	8
2.3- Les stations d'épuration et le traitement	12
3- LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
3.1- Les recettes de fonctionnement	15
3.2- Les recettes d'investissement	18
3.3- Le budget 2023 et son exécution	18
3.4- Etat de la dette en 2023	19
3.5- Projets et évolutions	19
4- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU SERVICE	21

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif est établi en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet d'informer les usagers de ces services et les élus sur leur organisation, leur fonctionnement, tant au niveau de l'exploitation que des investissements. Il doit permettre de mettre en regard du prix de l'assainissement, les contraintes et la qualité du service, mais également d'appréhender les enjeux, actuels et futurs, et les investissements à réaliser.

Ce rapport est relatif à l'exercice 2023. Le Président de l'EPCI le porte à la connaissance de l'assemblée délibérante.

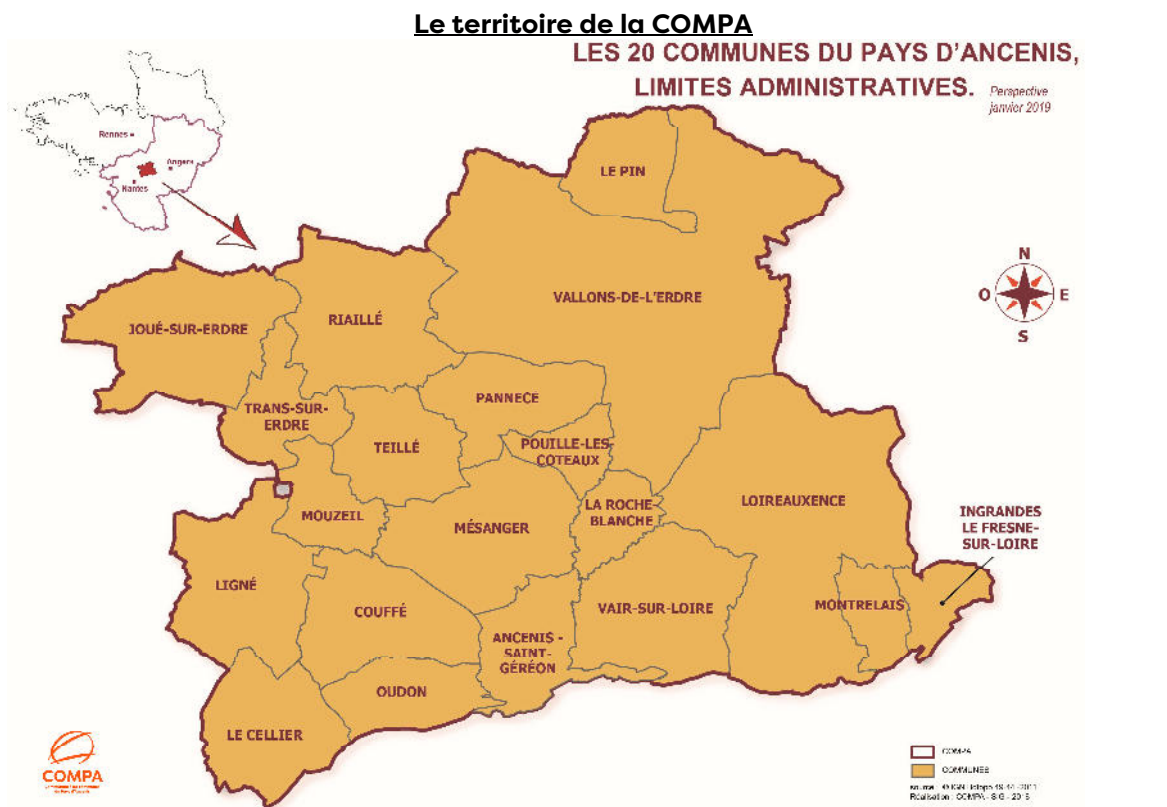
Il sera mis à la disposition du public dans les mairies et dans les locaux de la communauté de communes. Un exemplaire sera également adressé au préfet pour information. Les indicateurs de performance sont consultables sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1- TERRITOIRE ET COMPÉTENCE EN 2023

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) regroupe 20 communes pour un territoire de 865 km² et une population totale de 70 474 habitants (au 1^{er} janvier 2024, données 2020).

La COMPA exerce la compétence « assainissement collectif » depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce transfert a pour objectif de rationaliser la gestion de l'assainissement sur le territoire, préserver et uniformiser le service rendu à l'utilisateur et garantir le financement des équipements.



- | | | |
|----------------------------------|-----------------|-------------------------|
| 1. ANCENIS-SAINT-GEREON | 7. LE PIN | 14. PANNECE |
| 2. COUFFE | 8. LIGNE | 15. POUILLE-LES-COTEAUX |
| 3. INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE | 9. LOIREAUXENCE | 16. RIAILLE |
| 4. JOUE-SUR-ERDRE | 10. MESANGER | 17. TEILLE |
| 5. LA ROCHE-BLANCHE | 11. MONTRELAIS | 18. TRANS-SUR-ERDRE |
| 6. LE CELLIER | 12. MOUZEIL | 19. VAIR-SUR-LOIRE |
| | 13. OUDON | 20. VALLONS-DE-L'ERDRE |

Le rôle de la COMPA

La Communauté de Communes est en charge de l'organisation générale du service d'assainissement collectif. Elle définit les prestations à réaliser par les exploitants et contrôle l'exécution des différents contrats. Elle assume la responsabilité liée à l'existence et au fonctionnement des ouvrages (autorisations de rejet des systèmes d'assainissement, plan d'épandage, autosurveillance...).

Elle assure également les fonctions de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages composant le patrimoine du service. A ce titre, elle définit la politique d'investissement pour que les réseaux et les équipements puissent satisfaire aux besoins des usagers, tout en assurant la préservation de la ressource en eau.

Depuis le 10 Juillet 2020, cette compétence s'exerce sous la responsabilité du Président, Maurice PERRION, du Vice-Président en charge de l'Environnement – Biodiversité – Energies, Rémy ORHON, et du Vice-Président subdélégué à l'assainissement, Eric LUCAS.

La commission Environnement – Biodiversité – Energies est chargée de rendre un avis sur les différents dossiers relatifs à l'environnement (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Transition énergétique – Assainissement – Gestion des déchets – Biodiversité).

1.2- ORGANISATION ET MODES DE GESTION DU SERVICE

La gestion de l'assainissement collectif regroupe :

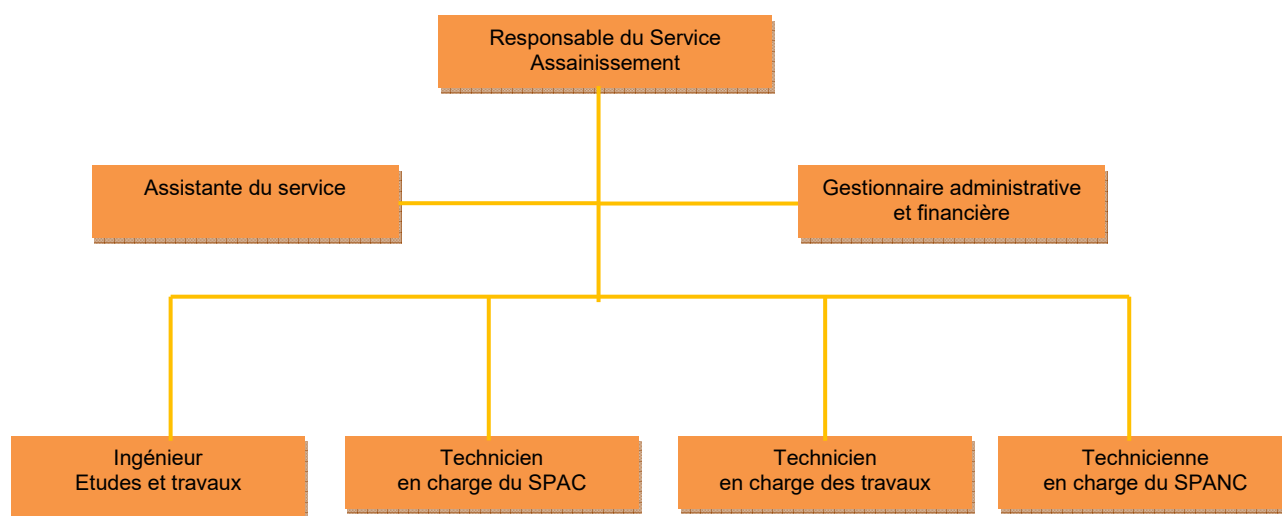
- La construction des réseaux de collecte et des stations de traitement.
- L'entretien des ouvrages en garantissant un fonctionnement 24 heures sur 24.
- Le traitement des demandes des usagers.
- La gestion des raccordements des habitants et des activités industrielles.
- Le contrôle de la qualité de l'eau traitée.
- La gestion des abonnés et la facturation des redevances et participations.

La Collectivité réalise ces différentes actions soit :

- Par ses propres moyens,
- En les confiant à des entreprises.

Sur le territoire communautaire, l'ensemble des services est en délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un service, commun à l'assainissement non collectif, a été créé et comprend 7 agents (6,8 ETP) selon l'organigramme suivant :



• Les services délégués

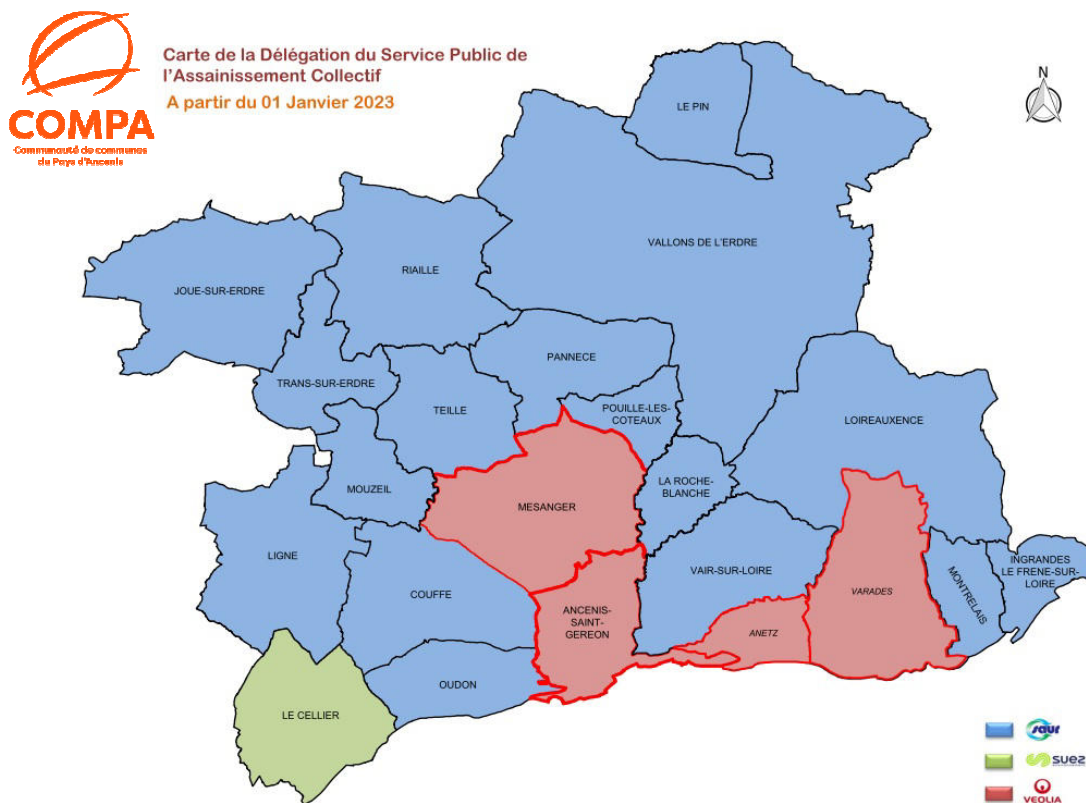
L'ensemble du périmètre est délégué par affermage à 3 opérateurs différents.

- VEOLIA est en charge de l'exploitation sur les communes du Lot 1 (ANCENIS-SAINT-GEREON et MESANGER), ainsi que sur les communes de VAIR-SUR-LOIRE (Anetz) et de LOIREAUXENCE (Varades).
- SUEZ est le délégataire de la commune du CELLIER.
- SAUR détient en délégation les communes restantes du territoire.

Les contrats de délégation de service public ont des durées de 6 à 16 ans, avec des échéances comprises entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2027.

L'affermage concerne 100% des abonnés et **41 sites de traitement**.

Les prestations réalisées par les exploitants sont définies dans leurs contrats qui sont au nombre de six au 01/01/2023.



Toutefois, de manière générale, ils sont chargés de :

- La surveillance et l'entretien des installations
- Le contrôle de la qualité de l'eau traitée.
- La gestion des abonnés : accueil des usagers, gestion des branchements, facturation, traitement des réclamations.
- Le curage des réseaux d'assainissement et le traitement des boues et sous-produits de l'assainissement.
- Les réparations localisées des ouvrages.
- Le renouvellement des matériels électromécaniques, des équipements de commande et électriques.

Ils doivent également rendre compte régulièrement de leur action et produire, chaque année, un rapport annuel du délégataire (R.A.D).

♦ **Le règlement de service**

Etabli dès la création du service, ce règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet de la COMPA ou par simple demande auprès des délégataires.

2- LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1- LES ABONNES ET LES ASSIETTES ASSAINISSEMENT

- **Les abonnés**

Le nombre total des abonnés du service d'assainissement collectif s'élève à **22 189**

L'évolution du nombre d'abonnés de la COMPA est en baisse (40 abonnés) par rapport à 2022 (baisse artificielle due à nettoyage de la base de données du délégataire eau potable). La population raccordée est estimée à **47 766 habitants**.

Communes	Nombre d'abonnés EU		Evolution EU	
	2022	2023	En nombre	2022/2023 en %
ANCENIS-SAINT-GEREON	5 977	6 009	32	0,5
COUFFE	589	583	-6	-1,0
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR LOIRE	1 105	1 113	8	0,7
JOUE-SUR-ERDRE	689	683	-6	-0,9
LA ROCHE-BLANCHE	302	306	4	1,3
LE CELLIER	1 288	1 273	-15	-1,2
LE PIN	176	173	-3	-1,7
LIGNE	1 354	1 335	-19	-1,4
LOIREAUXENCE	2 218	2 194	-24	-1,1
MESANGER	1 349	1 308	-41	-3,0
MONTRELAIS	177	175	-2	-1,1
MOUZEIL	601	612	11	1,8
OUDON	1 353	1 360	7	0,5
PANNECE	243	236	-7	-2,9
POUILLE-LES-COTEAUX	254	264	10	3,9
RIAILLE	697	686	-11	-1,6
TEILLE	413	412	-1	-0,2
TRANS-SUR-ERDRE	146	141	-5	-3,4
VAIR-SUR-LOIRE	1 276	1 331	55	4,3
VALLONS-DE-L'ERDRE	2 022	1 995	-27	-1,3
Communauté de Communes du Pays d'ANCENIS	22 229	22 189	-40	-0,2

Le service dessert également des abonnés « non domestiques » qui correspondent aux établissements industriels ou commerciaux. Leurs effluents sont collectés, souvent après un prétraitement réalisé sur le site industriel, et acheminés vers les stations d'épuration du territoire.

A la différence des abonnés domestiques, ces rejets sont soumis à une autorisation obligatoire de la Collectivité (Art. L1331-11 du code de la santé publique) via un arrêté d'autorisation de déversement et donnent souvent lieu à la mise en place de conventions de déversement. Actuellement, la collectivité a validé deux arrêtés d'autorisation de rejet et onze conventions de déversement sur le territoire.

● Les assiettes assainissement

L'assiette de facturation des abonnés domestiques s'élève à **1 859 016 m³** en baisse de 1.5% par rapport à 2022. Elle est établie à partir des consommations d'eau potable ou de volumes forfaitaires pour les usagers utilisant une ressource d'eau privée et dépourvue de comptage, les gros industriels n'étant pas pris en compte car faisant l'objet d'une facturation indépendante des consommations d'eau potable.

Ce volume correspond donc au volume facturé aux abonnés. Il ne s'agit pas du volume des eaux usées collectées et traitées. En effet, les réseaux collectent une part d'eau claire parasite soit par infiltration de la nappe à cause du vieillissement des réseaux, soit par apport d'eau de pluie dans le cas des réseaux unitaires ou de mauvais raccordements.

Communes	Nombre d'abonnés 2022	Assiette facturée 2022	Nombre d'abonnés 2023	Assiette facturée 2023	Evolution 2022/2023
		m ³		m ³	%
ANCENIS-SAINT-GEREON (Ancenis)	4 339	418 337	4 537	400 187	-4,3%
ANCENIS-SAINT-GEREON (Saint-Géréon)	1 414	124 097	1 472	113 091	-8,9%
COUFFE	571	43 521	583	35 416	-18,6%
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR LOIRE	1 082	83 898	1 113	86 431	3,0%
JOUE-SUR-ERDRE	617	53 481	683	57 839	8,1%
LA ROCHE-BLANCHE	289	19 949	306	22 348	12,0%
LE CELLIER	1 225	115 624	1 273	130 126	12,5%
LE PIN	168	15 106	173	17 818	18,0%
LIGNE	1 271	133 392	1 335	126 799	-4,9%
LOIREAUXENCE (Belligné)	356	29 501	370	28 190	-4,4%
LOIREAUXENCE (La Chapelle-Saint-Sauveur)	193	13 443	184	13 316	-0,9%
LOIREAUXENCE (La Rouxière)	205	16 764	210	14 294	-14,7%
LOIREAUXENCE (Varades)	1 379	125 010	1 430	130 458	4,4%
MESANGER	1 261	110 669	1 308	110 133	-0,5%
MONTRELAIS	172	12 291	175	12 637	2,8%
MOUZEIL	559	47 657	612	44 860	-5,9%
LOUDON	1 266	107 151	1 360	104 222	-2,7%
PANNECE	235	19 640	236	23 534	19,8%
POUILLE-LES-COTEAUX	252	20 842	264	21 992	5,5%
RIAILLE	663	59 093	686	49 116	-16,9%
TEILLE	398	38 398	412	37 735	-1,7%
TRANS-SUR-ERDRE	130	16 611	141	17 305	4,2%
VAIR-SUR-LOIRE (Anetz)	662	61 866	770	76 828	24,2%
VAIR-SUR-LOIRE (Saint-Herblon)	516	46 470	561	44 773	-3,7%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Bonnoeuvre)	136	9 109	134	7 271	-20,2%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Freigné)	229	17 688	246	17 576	-0,6%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Maumusson)	268	20 785	269	19 601	-5,7%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-La-Jaille)	1 010	84 528	1 033	72 771	-13,9%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Sulpice-des-Landes)	154	11 527	168	12 622	9,5%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Vritz)	139	10 184	145	9 727	-4,5%
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	21 159	1 886 632	22 189	1 859 016	-1,5%

Une légère baisse des volumes est constatée par rapport à 2022, avec -1.5%.

De plus, la tendance générale est aussi à la baisse sur plusieurs années, comme partout en France, du fait des politiques de réduction des consommations d'une part, mais aussi du fait des restrictions de consommations lors des épisodes de sécheresse. Ainsi, sur la COMPA, les volumes totaux sont en baisse de 11% depuis 2019.

2.2- LE RESEAU ET LA COLLECTE

• Description des ouvrages

Les principales caractéristiques des réseaux sont présentées ci-dessous.

Il est recensé plus de **465 km de réseau au total** (*collecte et refoulement*), dont 4,8 km de réseau unitaire situé en centre-ville d'Ancenis-Saint-Géréon. Le territoire comprend **112** postes de relèvement assurant le transfert des eaux usées. La densité moyenne des branchements s'établit à **54** branchements par km de réseau, variant de 39 à 80 branchements par km selon les communes. Une partie des collecteurs, les plus anciens, est en amiante-ciment.

Les réseaux comprennent également des déversoirs d'orage ou des trop-pleins en regard ou sur les postes de relèvement. On en dénombre plus de 44 sur l'ensemble des communes.

	Postes de Relèvement	Réseau de collecte	Réseau de refoulement	Regards	Branchements	Densité (nb branchement par km)
Communes	Unité	ml	ml	Unité	Unité	u par km
ANCENIS-SAINT-GEREON	10	88 726	8 534	2 281	5 212	59
COUFFE	4	12 212	1 256	231	642	53
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR LOIRE	6	18 641	1 738	526	1 172	63
JOUE-SUR-ERDRE	7	13 812	3 957	353	717	52
LA ROCHE-BLANCHE	4	4 195	2 067	32	335	80
LE CELLIER	8	29 934	7 944	635	1 273	43
LE PIN	1	3 626	187	77	186	51
LIGNE	7	25 929	2 221	636	1 380	53
LOIREAUXENCE	11	39 092	4 807	962	2 228	57
MESANGER	4	23 372	1 615	528	1 230	53
MONTRELAIS	3	4 471	3 371	94	182	41
MOUZEIL	3	13 146	2 694	270	689	52
LOUDON	15	26 274	4 796	623	1 476	56
PANNECE	2	4 244	365	94	255	60
POUILLE-LES-COTEAUX	1	6 892	255	161	271	39
RIAILLE	6	13 372	1 393		768	57
TEILLE	2	10 457	419	283	440	42
TRANS-SUR-ERDRE	1	2 919	127	64	153	52
VAIR-SUR-LOIRE	7	28 575	2 789	625	1 265	44
VALLONS-DE-L'ERDRE	10	40 972	3 614	1 008	2 280	56
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	112	410 862	54 147	9 483	22 154	54

Il est à noter une baisse de 45 km du linéaire des réseaux d'assainissement par rapport à 2022. Cette baisse est artificielle, car provenant en fait d'une erreur de calcul des linéaires indiqués les années précédentes de la part d'un de nos délégataires. Cette erreur a été corrigée en 2023, et les linéaires indiqués sont donc plus en phase avec la réalité de terrain.

L'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'établissement, avant la fin de l'année 2013, d'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. L'état d'avancement de ces inventaires est traduit par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale. D'une manière générale, ces indicateurs existent pour les services historiquement en affermage mais restent à développer pour les services en délégation de service public depuis le 01/01/2018.

Par ailleurs, l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif impose désormais la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans. La COMPA a terminé en 2022 d'élaborer le schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire, ce qui a permis de préciser et programmer durant les prochaines années les renouvellements des réseaux et des stations d'épuration.

• L'entretien des réseaux

De manière globale, le taux de curage moyen des réseaux atteint **6,5 %** du linéaire total.

Depuis 2018, l'ensemble des communes est intégré dans le programme de curage préventif.

1.187 contrôles de raccordement ont été réalisés en 2023, de nombreuses enquêtes de branchements ont été effectuées dans le cadre du suivi et du déploiement du schéma directeur, le reste des contrôles concerne des branchements neufs ou des ventes immobilières.

Enfin, les inspections télévisées (ITV) sont réalisées en 2023 :

- Dans le cadre des programmes contractuels des délégataires afin de localiser les réseaux susceptibles de drainer des eaux claires parasites.
- Dans le cadre des programmes de voirie des communes afin de vérifier l'état du réseau d'assainissement et de réaliser, si nécessaire, les travaux de réhabilitation avant les réfections de chaussée.
- Dans le cadre des programmes de réhabilitation ou de renouvellement de réseau prévu au schéma directeur.

	Curage (ml)	ITV (ml)	Contrôles Branchements (u)	Dont Contrôles Cession Immobilière (u)
Communes	2023	2023	2023	2023
ANCENIS-SAINT-GEREON	4 840	8 740	149	126
COUFFE	0	0	101	6
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR LOIRE	0	2 436	44	25
JOUE-SUR-ERDRE	750	760	44	11
LA ROCHE-BLANCHE	390	1 401	23	7
LE CELLIER	3 161	69	21	28
LE PIN	300	280	10	2
LIGNE	1 781	1 526	107	23
LOIREAUXENCE	3 720	2 171	94	48
MESANGER	0	105	152	23
MONTRELAIS	607	0	6	3
MOUZEIL	1 626	570	40	10
LOUDON	1 573	433	149	41
PANNECE	973	0	37	5
POUILLE-LES-COTEAUX	306	646	4	4
RIAILLE	879	0	28	19
TEILLE	1 300	0	19	8
TRANS-SUR-ERDRE	361	717	10	2
VAIR-SUR-LOIRE	1 563	354	60	24
VALLONS-DE-L'ERDRE	2 401		89	42
COM.COM DU PAYS D'ANCENIS	26 531	20 208	1 187	457
TAUX DE REALISATION / PATRIMOINE COMPA	6,5%	4,9%	5,4%	2,1%

• Les volumes entrants dans les systèmes de traitement

Les volumes entrants ne sont pas précisément connus car l'ensemble des stations d'épuration ne sont pas équipées de dispositifs de mesure de débit en continu.

Néanmoins, le volume traité par l'ensemble des sites peut être estimé à **5 166 200 m³** pour l'année 2023.

Le tableau présente ci-dessous les volumes connus des principaux systèmes d'assainissement dont les stations sont de capacité supérieure à 1.000 Eh et donc toutes équipées de points de mesure.

Comunes d'Implantation	Dénomination des STEU	Capacité en EqH	Filière de Traitement	Volume entrant		Evolution 2022/2023 %
				2022	2023	
ANCENIS-SAINT-GEREON	"La Bigoterie"	78 500	Boues Activées	2 129 258	2 216 155	4,1%
VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-La-Jaille)	"La Ferronnays"	13 000	Boues Activées	356 515	448 216	25,7%
VAIR-SUR-LOIRE	"La Pintaudière"	4 600	Boues Activées	149 108	220 029	47,6%
LE CELLIER	"Les Mazères"	4 350	Boues Activées	172 157	200 713	16,6%
LOIREAUXENCE (Varades)	"La Nantaiserie"	4 000	Boues Activées	187 456	265 489	41,6%
LIGNE	"Le Verger"	3 000	Boues Activées	195 987	286 589	46,2%
LOUDON	"Les Chardonnets"	3 000	Boues Activées	138 208	180 347	30,5%
MESANGER - Mise en service le 01/06/2023	"La Pinsonnière"	2 900	Boues Activées		92 935	
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	"La Fresnaye"	2 700	Boues Activées	116 712	157 498	34,9%
MOUZEIL	"La Morinière"	2 500	Boues Activées	61 388	92 405	50,5%
MESANGER - Mise à l'arrêt le 01/06/2023	"Pont Thorra"	1 750	Lagunage Aéré	111 074	48 918	
JOUE SUR ERDRE	"Les Prairies"	1 550	Boues Activées	42 211	66 601	57,8%
COUFFE	"Bas Couffé"	1 500	Boues Activées	55 894	87 048	55,7%
RIAILLE	"La Riballerie"	1 500	Boues Activées	68 524	98 063	43,1%
TEILLE	"La Renaudière"	1 400	Boues Activées	44 344	59 142	33,4%
LOIREAUXENCE (Belligné)	"Les Champs Liés"	1 300	Lagunage Aéré	52 271	64 797	24,0%

L'augmentation globale des volumes reçus par rapport à 2022 sur l'ensemble des sites mais surtout sur les principales stations est en moyenne de plus de 36,1%, celle-ci s'explique notamment par la hausse de la pluviométrie de 29% en 2023 par rapport à 2022 (642 mm en 2022 contre 898 mm en 2023)

Cette évolution montre l'impact important des eaux parasites de temps de pluie sur les systèmes de collecte, mais aussi de temps sec (du fait de la hausse du niveau des nappes). La nécessité d'investir durablement sur les ouvrages notamment dans la réhabilitation (réseaux et installations publiques et privées) afin de réduire les intrusions d'eaux de ruissellement ou de nappe dans le système a été décidée via un programme pluriannuel d'investissement sur certains secteurs.

- **Les travaux et études d'investissement**

Au cours de l'année 2023, les travaux et études effectués sur les réseaux concernent :

🔥 Les études

COMMUNES	ETUDES
ANCENIS-SAINT-GEREON	Maîtrise d'œuvre et études diverses pour les futurs travaux de la STEU de la Bigoterie : levé topographique, détection de réseaux enterrés, inventaire faune flore et zones humides
	Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau Rue Baron Geoffroy
LE CELLIER	Maitrise d'œuvre pour le dévoiement du réseau d'assainissement dans la Coulée Verte à Launay (solde)
LE PIN	Maitrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau Route des Abbayes
LIGNE	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la STEU du Bourg (phase AOR)
	Maitrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau La Soudairie
LOIREAUXENCE (La Chapelle-Saint-Sauveur)	Mission d'AMO et études réglementaires pour la STEU
MESANGER	Maitrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle STEU (phase Travaux)
TEILLE	Maitrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle STEU (solde)
VALLONS-DE-L'ERDRE (Vritz)	Mission AMO et études réglementaires pour la STEU
Territoire de la COMPA	Etudes « Schéma directeur d'assainissement », 4 lots correspondant aux 4 secteurs de sous-bassins versants : Marais de Grée, Erdre, Hâvre, Ancenis-Saint-Géréon – Solde des études

🔥 Les travaux

COMMUNES	TRAVAUX
ANCENIS-SAINT-GEREON	Renouvellement du réseau d'assainissement Rue Baron Geoffroy
	Réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement de la Résidence de la Davrays
LIGNE	Travaux d'extension de la STEU actuelle - Solde
	Extension du réseau d'assainissement - Allée des Bouclières
OUDON	Protection et optimisation du poste de relevage DIP
	Abattage d'arbres, et plantation de haies bocagères
PANNECE	Réhabilitation du réseau d'assainissement centre bourg
MESANGER	Construction de la nouvelle station d'épuration
TEILLE	Construction de la nouvelle STEU (fin des travaux)
LE CELLIER	Dévoiement du réseau d'assainissement dans la coulée - Hameau de Launay - solde des travaux
LE PIN	Extension du réseau d'assainissement - Route des Abbayes
POUILLE-LES-COTEAUX	Reprise/réfection complète de la digue et des berges de la lagune EU n°2
Territoire de la COMPA	Travaux de clôture d'ouvrages (Poste de relèvement)

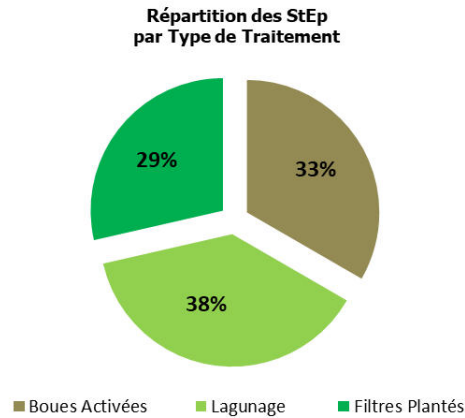
2.3- LES STATIONS D'EPURATION ET LE TRAITEMENT

• Description des ouvrages

Le territoire compte **41 stations d'épuration** en service, les filières peuvent être regroupées en trois types :

- Boues activées : 14 stations représentant une capacité épuratoire totale de 123.300 EH.
- Lagunage (naturel ou aéré) : 15 stations représentant une capacité épuratoire totale de 9.960 EH,
- Filtres (à sable ou plantés de roseaux) : 12 stations représentant une capacité épuratoire totale de 4 455 EH

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des stations d'épuration par type de traitement et selon la capacité nominale:



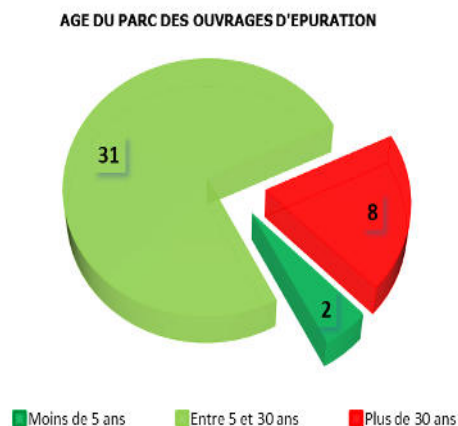
En nombre, chaque type de traitement a un poids équivalent sur le territoire de la COMPA. En termes de capacité nominale, les stations à boues activées sont nettement prédominantes avec **90 %** de la capacité épuratoire totale.

Les stations de « La Bigoterie » et de « La Ferronnays » à Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la -Jaille) reçoivent une part significative d'effluents industriels de type agro-alimentaires (respectivement 60% et 70%).

L'âge du parc varie fortement (de quelques mois à 48 ans) : 8 stations ont plus de 30 ans et 2 ont moins de 5 ans.

Le renouvellement en 2023 des lagunes aérées de « Pont-Thorra » à Mésanger qui étaient âgées de 43 ans, par une toute nouvelle station à boues activées appelée « La Pinsonnière », marque le début du programme de renouvellement des plus anciennes stations de la COMPA programmées dans les 10 prochaines années.

Les deux stations les plus importantes en termes de capacité, ANCENIS-SAINT-GEREON et VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-la -Jaille) **ont plus de 40 ans**.



	Communes	Nom des Ouvrages	Capacité Nominale (EqH)	Filière de Traitement	Année de Mise en Service	Age
1	ANCENIS-SAINT-GEREON	STEU de "La Bigoterie"	78 500	Boues Activées	1975	48
2	COUFFE	STEU de "La Métellerie"	210	Filtres plantés de roseaux	2011	12
3	COUFFE	STEU du "Bas Vieux Couffé"	1 500	Boues Activées	2007	16
4	INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	STEU de "La Fresnaye"	2 700	Boues Activées	1984	39
5	JOUE SUR ERDRE	STEU de "La Demenure"	540	Lagunage naturel	1988	35
6	JOUE SUR ERDRE	STEU de "Notre-Dames-des-Langeurs"	350	Filtres plantés de roseaux	2013	10
7	JOUE SUR ERDRE	STEU de "Les Prairies"	1 550	Boues Activées	2011	12
8	LA ROCHE BLANCHE	STEU de "Les Chauvinières"	1 000	Lagunage naturel	2004	19
9	LE CELLIER	STEU de "La Babonnière"	40	Filtres plantés de roseaux	2010	13
10	LE CELLIER	STEU de "La Rigaudière"	70	Filtres plantés de roseaux	2010	13
11	LE CELLIER	STEU de "Les Branchères"	85	Filtres plantés de roseaux	2010	13
12	LE CELLIER	STEU de "Les Mazères"	4 350	Boues Activées	2001	22
13	LE PIN	STEU de "La Perrinais"	600	Lagunage naturel	1988	35
14	LIGNE	STEU de "Le Verger"	4 700	Boues Activées	2006	17
15	LOIREAUXENCE (Belligné)	STEU de "Les Champs Liés"	1 300	Lagunage aéré	2013	10
16	LOIREAUXENCE (La Chapelle Saint Sauveur)	STEU de "Le Grand Pré"	380	Lagunage naturel	1985	38
17	LOIREAUXENCE (La Rouxière)	STEU de "La Fontaine"	600	Filtres plantés de roseaux	2008	15
18	LOIREAUXENCE (Varades)	STEU de "La Nantaiserie"	4 000	Boues Activées	2006	17
19	MESANGER	STEU de "Pont Thorra" - Mise à l'arrêt le 01/06/2023	1 750	Lagunage aéré	1980	43
19	MESANGER	STEU de "La Pinsonnière" - Mise en service le 01/06/2023	2 900	Boues Activées	2023	0
20	MESANGER	STEU de "Les Etourneaux"	500	Lagunage aéré	1993	30
21	MESANGER	STEU de "La Rousselière"	600	Lagunage aéré	2001	22
22	MESANGER	STEU de "La Coindière"	200	Lagunage naturel	2007	16
23	MONTRELAIS	STEU de "Les Grands Champs"	600	Lagunage naturel	2010	13
24	MOUZEIL	STEU de "La Basse Hardière"	400	Lagunage naturel	2004	19
25	MOUZEIL	STEU de "La Morinière"	2 500	Boues Activées	2015	8
26	OUDON	STEU de "Les Chardonnets"	3 000	Boues Activées	2001	22
27	PANNECE	STEU de "La Chauvretière"	650	Filtres plantés de roseaux	2011	12
28	POUILLE-LES-COTEAUX	STEU de "La Grotte de Lourdes"	500	Lagunage naturel	1997	26
29	POUILLE-LES-COTEAUX	STEU de "Rue de la Mine"	350	Filtres plantés de roseaux	2008	15
30	RIAILLE	STEU de "La Riballerie"	1 500	Boues Activées	1999	24
31	TEILLE	STEU de "La Guibretière"	150	Lagunage naturel	2003	20
32	TEILLE	STEU de "La Renaudière"	1 400	Boues Activées	2021	2
33	TRANS-SUR-ERDRE	STEU de "La Metairie"	800	Filtres plantés de roseaux	2013	10
34	VAIR SUR LOIRE - Anetz	STEU de "Méron"	150	Filtre à Sable	2006	17
35	VAIR-SUR-LOIRE	STEU de "La Pintaudière"	4 600	Boues Activées	2012	11
36	VALLONS-DE-L'ERDRE (Bonnoeuvre)	STEU des "Prés Rougets"	350	Filtres plantés de roseaux	2017	6
37	VALLONS-DE-L'ERDRE (Freigné)	STEU de "Ker Sec"	540	Lagunage naturel	1982	41
38	VALLONS-DE-L'ERDRE (Maumusson)	STEU de La "Fontaines aux Merles"	800	Filtres plantés de roseaux	2009	14
39	VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-La-Jaille)	STEU de "La Ferronnays"	13 000	Boues Activées	1981	42
40	VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Sulpice-des-Landes)	STEU de "Les Hammonières"	600	Lagunage naturel	2012	11
41	VALLONS-DE-L'ERDRE (Vritz)	STEU de "La Gicquelais"	300	Lagunage naturel	1987	36

● Boues et sous-produits

Le traitement de l'eau génère des déchets solides issus des prétraitements (dégrillage) des effluents. Cette production de déchets représente **36,3 tonnes en 2023**. Une partie des sites ne comptabilisent toujours pas les déchets de dégrillage.

Les ouvrages d'épuration produisent également des boues en continu. Ces boues font l'objet d'une évacuation périodique lors des opérations de curage :

- sur les lagunes (*en moyenne tous les 15 ans selon le nouveau SDAGE*),
- sur les lits à rhizophytes (*en moyenne tous les 3 ans*)
- sur les filtres plantés de roseaux (*en moyenne tous les 10 ans*).

En 2023, les évacuations de boues représentent un tonnage total de **1 259 Tonnes de Matières Sèches (TMS)**, en hausse de 129 TMS sur un an.

Le tableau ci-dessous, concerne les évacuations annuelles des boues produites par les stations à boues activées :

- tous les ans (voire deux fois par an) pour les stations équipées de tables d'égouttage, silos ou centrifugeuses ;
- tous les 2 à 4 ans en fonction du taux de remplissage des casiers pour les stations équipées de lits à rhizophytes.

COMMUNES	Filière de traitement des boues	2023
		Tonnes de M.S
ANCENIS-SAINT-GEREON	Centrifugation + Chaulage	595,8
COUFFE	Lits à rhizophytes	24,4
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	Table d'égouttage	30,1
JOUE SUR ERDRE	Lits à rhizophytes	7,2
LE CELLIER	Table d'égouttage	37,0
LIGNE	Table d'égouttage	36,6
LOIREAUXENCE (Varades)	Lits à rhizophytes	23,4
MOUZEIL	Lits à rhizophytes	7,5
LOUDON	Table d'égouttage	34,8
RIAILLE	Table d'égouttage	19,0
VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-La-Jaille)	Table d'égouttage	111,6
MESANGER (La Coindière)	Lagunes	12,0
VAIR SUR LOIRE	Centrifugation + Chaulage	65,8
QUANTITE DE BOUES ANNUELLE EVAQUEES		1 005,4

Pour la STEU de Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-La-Jaille), le traitement des boues est réalisé par les industriels sur leur station de traitement (C.M.G.E), dans le respect de la réglementation, avant d'être épandues.

3- LES INDICATEURS FINANCIERS

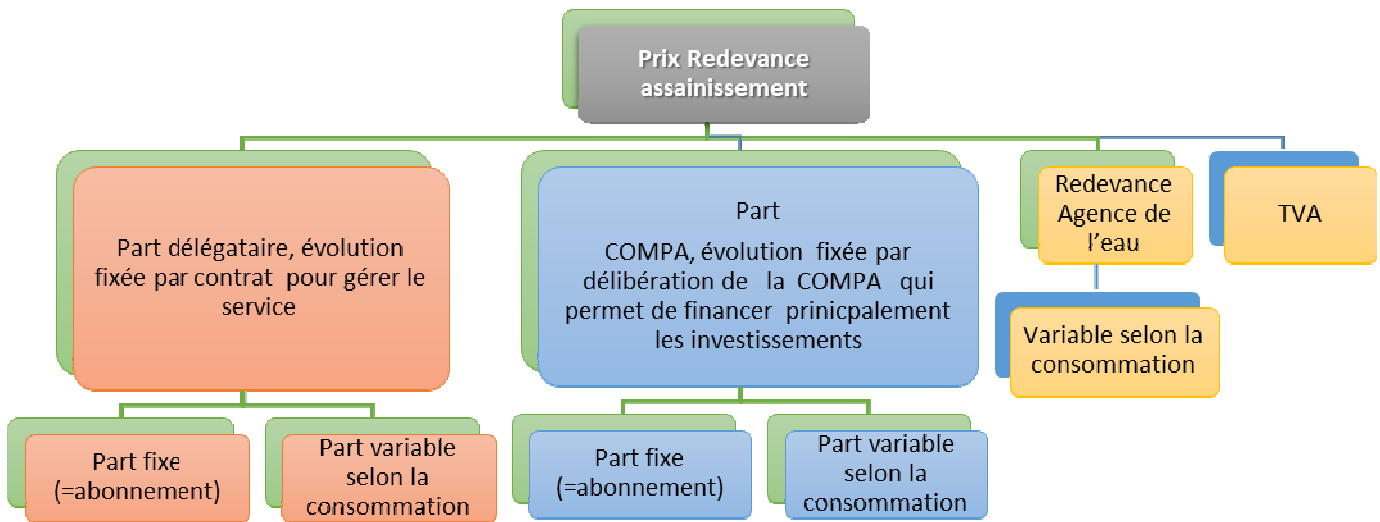
Le service d'assainissement collectif est un service public à caractère industriel et commercial, il dépend de l'établissement d'un budget annexe, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses (article L.2224-1 du C.G.C.T),

3.1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• La redevance d'assainissement collectif

Le financement du service provient de la facturation des usagers et ne peut pas être alimenté par le budget général de la collectivité (article L. 2224-2 du C.G.C.T).

Principe de décomposition de la redevance :



Harmonisation et tarification de la redevance assainissement collectif

Les écarts de tarifs, initialement importants d'une commune à l'autre lors la prise de compétence, ont été notablement réduits dans le cadre de l'harmonisation tarifaire décidée à l'échelle du territoire de la COMPA en 2018.

Ils s'expliquaient par :

- les tarifs différents votés historiquement par chaque commune
- l'évolution des rémunérations des délégataires sur les contrats existants avant 2018
- les tarifs proposés par les délégataires sur les contrats des DSP démarrés en janvier 2018.

Les prix varient de 2,43 € TTC/m³ à 2,46 € TTC/m³ (y compris la part de l'Agence de l'Eau) au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen sur le territoire étant de **2,44€ TTC/m³**.

Les écarts résiduels (0,3€) s'expliquent par des différences de dates d'actualisation des différents contrats de DSP ne pouvant être pris en compte lors du calcul annuel des tarifs de la part COMPA de la redevance assainissement.

Les autres composantes du prix de l'eau : redevances Agence de L'Eau Loire-Bretagne et TVA

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fixe la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte. Cette redevance est assise sur le volume assujéti à la redevance d'assainissement des usagers raccordés au réseau public de collecte des eaux usées et est facturée aux usagers du service d'assainissement.

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif de la COMPA sont soumis à la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation. A ce jour, ce taux s'élève à 10 %.

Harmonisation des tranches de consommation à l'ensemble du territoire selon les caractéristiques suivantes :

Tranches	Coefficients à appliquer sur la part COMPA uniquement
0-6 000 m ³	1
6 001-12 000 m ³	1,56
12 000-24 000 m ³	1,23

Harmonisation tarification redevance assainissement pour les propriétaires en puits privés

Certains usagers ont une consommation d'eau uniquement via des puits privés indépendants du réseau de distribution. Néanmoins, ils sont reliés au réseau d'assainissement collectif. Afin d'uniformiser la redevance assainissement pour les propriétaires de puits privés, un seul mode de comptage sur l'ensemble du territoire est désormais en cours (depuis le 1^{er} janvier 2021) :

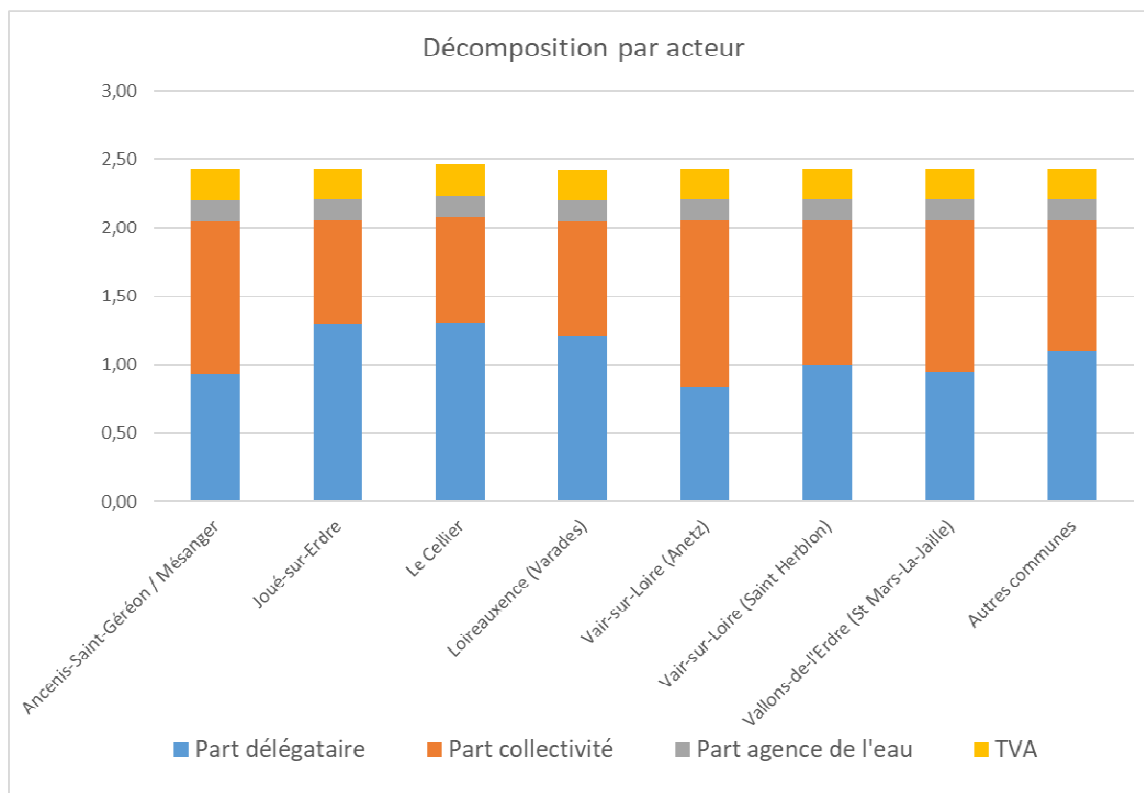
- Une part fixe (abonnement selon tarif en vigueur sur la commune du lieu de propriété : part COMPA et part délégataire),
- Un forfait de consommation de 40 m³ par an et par foyer.

Les Prix TTC du service au m³ (Indicateur D204.0) (calculés en € TTC pour une consommation annuelle de 120 m³) ainsi qu'un graphique décomposant le prix de la part « Assainissement Collectif », selon les acteurs, sont présentés ci-dessous. Le prix à retenir pour la COMPA au titre de cet indicateur est celui qui concerne le plus grand nombre d'abonnés, soit celui propre au territoire de l'ancienne commune d'Ancenis.

Un tableau décomposant la part de chacun des acteurs est également présenté en annexe 1, pour une facture type de 120 m³/an.

• La décomposition par acteur

Le graphique ci-dessous présente la décomposition du prix par acteur au 1^{er} janvier 2024 :



En 2023, la recette perçue par la collectivité au titre des redevances s'élève à **2 242 189€**, en augmentation de 0.98 % par rapport à 2022.

• **La participation au Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)**

Il s'agit d'une contribution financière des propriétaires soumis à l'obligation de raccordement à un réseau d'assainissement des eaux usées, pour tenir compte de l'économie réalisée par eux en évitant une installation d'assainissement non collectif ou la mise aux normes d'une telle installation.

Les propriétaires assujettis à la P.F.A.C sont :

- Les propriétaires de constructions neuves après réalisation du réseau de collecte (propriété déjà desservie),
- Les propriétaires de constructions existantes qui sont tenus de se raccorder car la collectivité a construit un nouveau réseau de collecte (propriété nouvellement desservie),
- Les propriétaires de constructions existantes et qui réalisent des extensions ou des aménagements, générant des eaux usées supplémentaires (propriété déjà desservie et agrandissement).

Par délibération du 10 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé d'harmoniser l'ensemble de ces tarifs au 1^{er} janvier 2017 en instituant :

- Un tarif forfaitaire et unique, fixé à 2 100€, pour toutes les catégories d'immeubles (neuf, existant ou générant des eaux usées supplémentaires),
- Un coefficient dégressif tenant compte du nombre de logements, pour l'habitat collectif.

En 2023, la recette perçue au titre des P.F.A.C s'élève à **447 300 €**.

- **Autres recettes**

Enfin, les recettes du service d'assainissement collectif comprennent la participation d'Atlantic'Eau pour le traitement des boues hydroxydes de l'usine d'eau potable (soit **94 084 €** en 2023).

Par ailleurs, des pénalités ont été appliquées à certains délégataires pour défaut d'entretien des sites. La recette correspondante s'élève à **102 877 €** sur l'année 2023.

3.2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes des opérations d'investissement proviennent principalement de subventions de l'Agence de l'eau. En 2023, le montant des subventions reçues de ce financeur s'élève à **721 067 €**.

3.3- LE BUDGET 2023 ET SON EXECUTION

EXECUTION BUDGETAIRE 2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

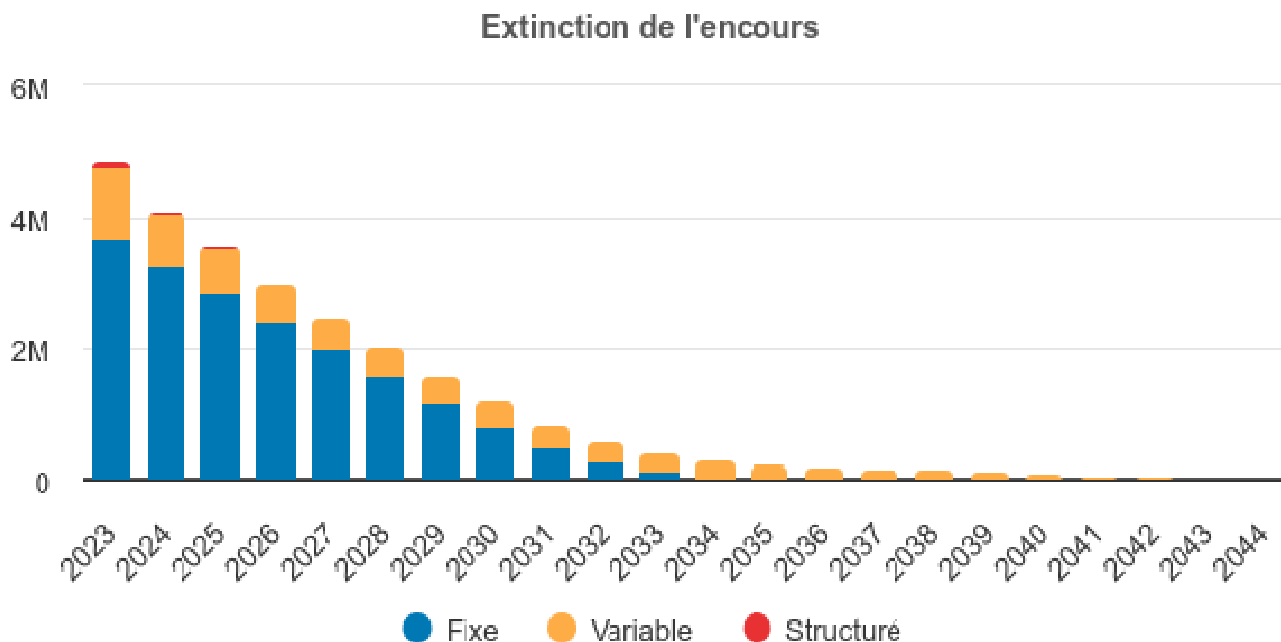
		DEPENSES		RECETTES	
Prévisions de l'exercice 2023	section de fonctionnement		3 260 266.00		6 455 931.00
	section d'investissement		6 682 254.00		6 682 254.00
+					
Réalizations 2023 (mandats et titres)	section de fonctionnement	A	1 911 474.38	F	3 164 696.78
	section d'investissement	B	2 970 060.91	G	1 813 457.94
+					
Reports de l'exercice 2022	section de fonctionnement	C	0	H	3 690 181.51 (si excédent)
	section d'investissement	D	0	I	2 016 108.48 (si excédent)
+					
Restes à réaliser	section d'investissement	E	1 339 868.00	K	1 176 413.00
=					
TOTAL (réalisations et reports)			6 221 403.29		11 860 857.71
			=A+B+C+D+E		=F+G+H+I+K

Le résultat de clôture 2023 est de **5 639 454.42 €uros**.

3.4- ETAT DE LA DETTE EN 2023

La dette en capital au 31 décembre 2023 est de **4 122 954 €**.

Le graphique ci-dessous représente la projection de la dette :



3.5- PROJETS ET EVOLUTIONS

Au regard des investissements importants à effectuer, la COMPA a validé une planification des opérations à mener. Pour ce faire, et au regard du PPI élaboré sur 10 ans dans le cadre du Schéma Directeur, une autorisation de programme de 2024 à 2028 a été votée pour un montant de dépenses d'investissement de **16.7 M€**.

La COMPA s'est également engagée, au travers de son Plan Climat Energie et Air du Territoire, à améliorer les performances énergétiques de ses ouvrages d'assainissement collectif (fiche action n°31).

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a adopté son XI^e programme d'actions avec des orientations en fortes évolutions en matière de protection de la qualité de l'eau et lutte contre les pollutions. Ainsi, les aides sont maintenant destinées à améliorer la performance des systèmes d'assainissement : réhabilitation des réseaux en cas de déversement au milieu naturel, amélioration des traitements des stations d'épuration existantes jusqu'à leur remplacement, traçabilité et élimination des polluants afin de satisfaire les normes de rejets au milieu naturel. Les extensions de réseaux ne sont pas subventionnées.

Ce service est financé par un budget annexe, qui se doit d'être équilibré. Au regard de l'ensemble des données, les projets ont été priorisés tout en ajoutant les éléments réglementaires de suivi et de travaux auxquels la COMPA est tenue et aux besoins du territoire pour répondre à son développement.

L'ensemble des zonages d'assainissement a été révisé en 2023 et la démarche des « schémas directeurs » s'est achevée en 2022. Cette action vise à identifier les besoins futurs des communes, notamment en lien avec les documents d'urbanisme. Une cohérence intercommunale devra être recherchée. Les schémas directeurs permettront également d'affiner les investissements à réaliser dans une optique de gestion patrimoniale de long terme, et de priorisation.

• Orientations

Au vu de ces éléments et des constats réalisés, les orientations pour les années à venir sont les suivantes :

• Mettre à niveau les équipements de traitement

- Les travaux concernent en priorité les stations d'épuration d'Ancenis-Saint-Géréon (La Bigoterie) et de Mésanger (Pont Thorra), ainsi qu'à moyen terme, les lagunes de Loireauxence (La Chapelle-Saint-Sauveur) et de Vallons-de-L'Erdre (Vritz).

Concernant la station de « La Bigoterie » à Ancenis-Saint-Géréon, l'enquête publique concernant l'obtention de l'autorisation environnementale du projet a lieu en 2022 et a abouti sur la délivrance de l'arrêté préfectoral qui permettra la poursuite du projet (études de maîtrise d'œuvre dès 2023).

- Mise en sécurité des ouvrages (création de clôture, renouvellement de métallerie, ...) sur l'ensemble du Territoire

- **Réhabiliter ou renouveler les réseaux de collecte**

L'objectif de ces travaux est de limiter les eaux claires parasites drainées par les réseaux, et par la suite, les déversements d'eaux usées non traitées.

Pour 2024, des travaux de réhabilitation de réseau seront principalement entrepris sur les communes du Cellier, d'Ancenis-Saint-Géréon, Pannecé, Couffé et Mésanger...

- **Etendre les réseaux de collecte**

L'objectif de ces travaux est de desservir des secteurs situés en zone d'assainissement collectif dans le zonage qui a été entériné en 2023, et de mettre aussi en cohérence la desserte EU avec les prescriptions des PLU. En 2024, il n'est pas prévu d'opération d'extension de réseaux.

4- TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DU SERVICE

Thème	Type	Code	Libellé	Valeur
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,44 €TTC
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	47 765
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0 / 1000 abonnés
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	0 / 1000 abonnés
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	97/120
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,2/100km
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,15%
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	103/120
Épuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	86.0%
Boues	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 005 TMS
Boues	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0.0037 €/m3
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,99
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0.99%

Annexes

Impact de l'Assainissement Collectif sur la facture 120 m³ (Par commune)

Commune ou Commune déléguée		Ancenis-Saint-Géréon / Mésanger		Couffé / Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire / La Roche-Blanche / Le Pin / Ligné / Loireauxence (sauf Varades) / Montrelais / Mouzeil / Oudon / Pannecé / Pouillé-les-Côteaux / Riaillé - Teillé - Trans-sur-Erdre / Vallons-de-l'Erdre (sauf St Mars-la-Jaille)		Joué-sur-Erdre		Le Cellier	
		TVA facturée à l'usager		TVA sur ttes les composantes		TVA sur ttes les composantes		TVA sur ttes les composantes	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte et traitement des eaux usées									
Abonnements									
Abonnement (part délégataire)			18,58 €		12,47 €		37,38 €		30,99 €
Abonnement (part collectivité)			30,66 €		36,84 €		11,93 €		18,91 €
Abonnement (part syndicale)									
Part variable sur la consommation									
Consommation (part délégataire) (m3)	120	0,7742 €	92,90 €	0,9902 €	118,82 €	0,9794 €	117,53 €	1,0450 €	125,40 €
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,8663 €	103,96 €	0,6533 €	78,40 €	0,6641 €	79,69 €	0,6187 €	74,24 €
Consommation (part syndicale) (m3)									
Total Collecte et traitement des eaux usées			246,10 €		246,53 €		246,53 €		249,54 €
Redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne									
Modernisation des réseaux de collecte (m3)	120	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €
TVA 10%			26,53 €		26,57 €		26,57 €		26,87 €
TOTAL									
Assainissement - Total HT			265,30 €		265,73 €		265,73 €		268,74 €
Assainissement - Total TTC			291,83 €		292,30 €		292,30 €		295,62 €
D204.0 - Prix TTC - Service Assainissement Collectif			2,43 €/m3		2,44 €/m3		2,44 €/m3		2,46 €/m3
<i>Part délégataire</i>			38%		45%		53%		53%
<i>Part collectivité</i>			46%		39%		31%		32%
<i>Part agence de l'eau</i>			7%		7%		7%		6%
<i>TVA</i>			9%		9%		9%		9%
<i>Part délégataire</i>			0,93 €		1,09 €		1,29 €		1,30 €
<i>Part collectivité</i>			1,12 €		0,96 €		0,76 €		0,78 €
<i>Part agence de l'eau</i>			0,16 €		0,16 €		0,16 €		0,16 €
<i>TVA</i>			0,22 €		0,22 €		0,22 €		0,22 €

Commune ou Commune déléguée		Loireauxence (Varades)		Vair-sur-Loire (Anetz)		Vair-sur-Loire (St Herblon)		Vallons-de-l'Erdre (St Mars-La Jaille)	
		TVA facturée à l'utilisateur		TVA sur ttes les composantes		TVA sur ttes les composantes		TVA sur ttes les composantes	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT
Collecte et traitement des eaux usées									
Abonnements									
Abonnement (part délégataire)			29,64 €		26,12 €		23,95 €		10,77 €
Abonnement (part collectivité)			19,50 €		23,15 €		25,36 €		38,54 €
Abonnement (part syndicale)									
Part variable sur la consommation									
Consommation (part délégataire) (m3)	120	0,9617 €	115,40 €	0,6248 €	74,98 €	0,7984 €	95,81 €	0,8579 €	102,95 €
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,6760 €	81,12 €	1,0177 €	122,12 €	0,8451 €	101,41 €	0,7856 €	94,27 €
Consommation (part syndicale) (m3)									
Total Collecte et traitement des eaux usées			245,66 €		246,37 €		246,53 €		246,53 €
Redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne									
Modernisation des réseaux de collecte (m3)	120	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €	0,1600 €	19,20 €
TVA 10%			26,49 €		26,56 €		26,57 €		26,57 €
TOTAL									
Assainissement - Total HT			264,86 €		265,57 €		265,73 €		265,73 €
Assainissement - Total TTC			291,35 €		292,13 €		292,30 €		292,30 €
D204.0 - Prix TTC - Service Assainissement Collectif			2,43 €/m3		2,43 €/m3		2,44 €/m3		2,44 €/m3
<i>Part délégataire</i>			50%		35%		41%		39%
<i>Part collectivité</i>			35%		50%		43%		45%
<i>Part agence de l'eau</i>			7%		7%		7%		7%
<i>TVA</i>			9%		9%		9%		9%
<i>Part délégataire</i>			1,21 €		0,84 €		1,00 €		0,95 €
<i>Part collectivité</i>			0,84 €		1,21 €		1,06 €		1,11 €
<i>Part agence de l'eau</i>			0,16 €		0,16 €		0,16 €		0,16 €
<i>TVA</i>			0,22 €		0,22 €		0,22 €		0,22 €

Les données de fonctionnement des ouvrages d'épuration

Année de Référence : 2023

			Capacité nominale de traitement	Nbre de Bilans Annuels	Capacité Nominale Hydraulique	Volume Annuel Nominal	Volume Annuel Traité	Charge hydraulique moyenne	Capacité Organique Nominale	Charge Organique Nominale	Charge Organique Traitée	Charge organique moyenne (*)	
Communes		Nom des Ouvrages	Filière de Traitement	Eq.Hbts	u / An	m ³ /J	m ³ /An	m ³ /An	% de la capacité nominale	Kg DBO ₅ /J	Kg DBO ₅ /An	Kg DBO ₅ /An	% de la capacité nominale
1	ANCENIS-SAINT-GEREON	STEU de "La Bigoterie"	Boues Activées	78 500	104	6 750	2 463 750	2 216 155	90	4 700	1 715 500	346 422	20
2	COUFFE	STEU de "La Métellerie"	Filtres plantés de roseaux	210	1	31	11 315	11 498	102	12	4 380	3 196	73
3	COUFFE	STEU du "Bas Couffé"	Boues Activées	1 500	4	285	104 025	87 048	84	90	32 850	17 404	53
4	INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	STEU de "La Fresnaye"	Boues Activées	2 700	12	450	164 250	157 498	96	162	59 130	31 438	53
5	JOUE SUR ERDRE	STEU de "La Demeure"	Lagunage naturel	540	1	90	32 850	17 885	54	32	11 680	5 008	43
6	JOUE SUR ERDRE	STEU de "Notre-Dames-des-Langeurs"	Filtres plantés de roseaux	350	1	45	16 425	27 421	167	18	6 570	9 731	148
7	JOUE SUR ERDRE	STEU de "Les Prairies"	Boues Activées	1 550	2	255	93 075	66 601	72	93	33 945	17 472	51
8	LA ROCHE BLANCHE	STEU de "Les Chauvinières"	Lagunage naturel	1 000	1	150	54 750	42 684	78	60,0	21 900	10 808	49
9	LE CELLIER	STEU de "La Rigaudière"	Filtres plantés de roseaux	85						<i>Non soumise à l'Autosurveillance</i>			
10	LE CELLIER	STEU de "Les Branchères"	Filtres plantés de roseaux	40						<i>Non soumise à l'Autosurveillance</i>			
11	LE CELLIER	STEU de "La Babonnière"	Filtres plantés de roseaux	70						<i>Non soumise à l'Autosurveillance</i>			
12	LE CELLIER	STEU de "Les Mazères"	Boues Activées	4 350	12	1200	438 000	200 713	46	260	94 900	56 739	60
13	LE PIN	STEU de "La Perrinais"	Lagunage naturel	600	1	90	32 850	22 630	69	36	13 140	3 395	26
14	LIGNE	STEU de "Le Verger"	Boues Activées	4 700	12	1 232	449 680	286 589	64	282	102 930	49 821	48
15	LOIREAUXENCE (Belligné)	STEU de "Les Champs Liés"	Lagunage aéré	1 300	2	195	71 175	64 797	91	78	28 470	12 898	45
16	LOIREAUXENCE (La Chapelle Saint Sauveur)	STEU de "Le Grand Pré"	Lagunage naturel	380	1 / 2 ans					<i>Pas de Bilan en 2023</i>			
17	LOIREAUXENCE (La Rouxière)	STEU de "La Fontaine"	Filtres plantés de roseaux	600	1	83	30 295	33 576	111	36	13 140	11 634	89
18	LOIREAUXENCE (Varades)	STEU de "La Nantaiserie"	Boues Activées	4 000	12	900	328 500	265 489	81	240	87 600	40 406	46
19	MESANGER	STEU de "La Pinsonnière"	Boues Activées	2 900	12	1 007	367 555	141 853	39	174	63 510	22 995	36
20	MESANGER	STEU de "Les Etourneaux"	Lagunage aéré	500	1	75	27 375	27 375	100	30	10 950	3 194	29
21	MESANGER	STEU de "La Rousselère"	Lagunage aéré	600	1	86	31 390	47 800	152	36	13 140	23 090	176
22	MESANGER	STEU de "La Coindière"	Lagunage naturel	200	1 / 2 ans	27	9 855	28 470	289	11	4 015	3 971	99
23	MONTRELAIS	STEU de "Les Grands Champs"	Lagunage naturel	600	1	90	32 850	24 088	73	36	13 140	2 894	22
24	MOUZEIL	STEU de "La Basse Hardière"	Lagunage naturel	400	1	56	20 440	16 900	83	24	8 760	4 216	48
25	MOUZEIL	STEU de "La Morinière"	Boues Activées	2 500	12	770	281 050	92 405	33	150	54 750	25 995	47
26	OUDON	STEU de "Les Chardonnets"	Boues Activées	3 000	12	575	209 875	180 347	86	180	65 700	49 979	76
27	PANNECE	STEU de "La Chauvrière"	Filtres plantés de roseaux	650	1	130	47 450	46 701	98	39	14 235	15 538	109
28	POUILLE-LES-COTEAUX	STEU de "La Grotte de Lourdes"	Lagunage naturel	500	1	75	27 375	51 573	188	30	10 950	8 213	75
29	POUILLE-LES-COTEAUX	STEU de "Rue de la Mine"	Filtres plantés de roseaux	350	2	53	19 345	24 820	128	21	7 665	6 643	87
30	RIAILLE	STEU de "La Riballerie"	Boues Activées	1 500	2	325	118 625	98 063	83	90	32 850	16 038	49
31	TEILLE	STEU de "La Guibretière"	Lagunage naturel	150						<i>Non soumise à l'Autosurveillance</i>			
32	TEILLE	STEU de "La Renaudière"	Boues Activées	1 400	2	235	85 775	59 142	69	84	30 660	10 079	33
33	TRANS-SUR-ERDRE	STEU de "La Metairie"	Filtres plantés de roseaux	800	1	190	69 350	32 893	47	48	17 520	8 578	49
34	VAIR SUR LOIRE - Anetz	STEU de "Méron"	Filtre à Sable	150						<i>Non soumise à l'Autosurveillance</i>			
35	VAIR-SUR-LOIRE	STEU de "La Pintaudière"	Boues Activées	4 600	12	830	302 950	210 163	69	277	101 105	28 014	28
36	VALLONS-DE-L'ERDRE (Bonnoeuve)	STEU des "Prés Rougets"	Filtres plantés de roseaux	350	1	150	54 750	11 223	20	21	7 665	2 044	27
37	VALLONS-DE-L'ERDRE (Freigné)	STEU de "Ker Sec"	Lagunage naturel	540	1	90	32 850	29 827	91	32	11 826	2 327	20
38	VALLONS-DE-L'ERDRE (Maugusson)	STEU de La "Fontaines aux Merles"	Filtres plantés de roseaux	800	1	117	42 705	40 878	96	48	17 520	10 538	60
39	VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Mars-La-Jaille)	STEU de "La Ferronnays"	Boues Activées	13 000	52	1 200	438 000	448 216	102	785	286 525	164 523	57
40	VALLONS-DE-L'ERDRE (Saint-Sulpice-des-Landes)	STEU de "Les Hammonières"	Lagunage naturel	600	2	174	63 510	38 280	60	36	13 140	3 681	28
41	VALLONS-DE-L'ERDRE (Vritz)	STEU de "La Gicquelais"	Lagunage naturel	300	1	45	16 425	14 600	89	18	6 570	3 022	46

(*) en Italique : données peu représentatives, car un seul bilan de pollution par an

Année de Référence: 2023

				CONCENTRATION MOYENNE ANNUELLE					
				DB05	DCO	MES	NTK	NGL	P total
Communes	Capacité Nominale de traitement	Nom des Ouvrages	Filière de Traitement	[c] moyenne Annuelle du Rejet	[c] moyenne Annuelle du Rejet	[c] moyenne Annuelle du Rejet	[c] moyenne Annuelle du Rejet	[c] moyenne Annuelle du Rejet	[c] moyenne Annuelle du Rejet
	Eq. Hbts		Type	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
ANCENIS-SAINT-GEREON	78 500	STEU de "La Bigoterie"	BA	2,36	21,90	3,88	1,15	4,18	0,92
COUFFE	1 500	STEU du "Bas Couffé"	BA	3,82	27,5	7,4	3,4	8,5	0,8
COUFFE	210	STEU de "La Métellerie"	FP	13,6	67,0	11,7	30,4	44,2	6,9
INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	750	STEU de "La Fresnaye"	BA	3,8	23,8	4,4	3,8	5,6	0,5
JOUE SUR ERDRE	1 550	STEU de "Les Prairies"	BA	3,0	21,5	2,0	1,7	3,3	1,1
JOUE SUR ERDRE	350	STEU de "Notre-Dames-des-Langeurs"	FP	1,4	34,0	2,4	1,2	6,0	10,3
JOUE SUR ERDRE	540	STEU de "La Demenure"	LN	7,4	63,0	36,0	32,0	32,3	4,6
LA ROCHE BLANCHE	1 000	STEU de "Les Chauvinières"	LN	8,0	58,0	59,0	20,0	20,8	7,0
LE CELLIER	4 350	STEU de "Les Mazères"	BA	4,6	39,4	9,4	-	5,9	0,9
LE CELLIER	85	STEU de "La Rigaudière"	FP	NON SOUMISE A AS					
LE CELLIER	70	STEU de "Les Branchères"	FP	NON SOUMISE A AS					
LE CELLIER	40	STEU de "La Babonnière"	FP	NON SOUMISE A AS					
LE PIN	400	STEU de "La Perrinais"	LN	8,3	55,0	12,0	22,0	22,3	3,5
LIGNE	4 700	STEU de "Le Verger"	BA+S	4,6	34,7	16,9	4,1	7,8	0,6
LOIREAUXENCE - Bélligné	1 300	STEU de "Les Champs Liés"	LA	4,9	30,0	9,3	7,4	15,1	0,7
LOIREAUXENCE - La Chapelle Saint Sauveur	380	STEU de "Le Grand Pré"	LN	Pas de bilan en 2023 (bilan 1 an sur 2)					
LOIREAUXENCE - La Rouxière	600	STEU de "La Fontaine"	FP+LN	6,4	70,0	9,2	14,0	29,2	9,6
LOIREAUXENCE - Varades	4 000	STEU de "La Nantaiserie"	BA	<3	27,3	5,3	3,3	6,2	1,3
MESANGER	2 900	STEU de "La Pinsonnière"	BA	<3	21,1	5,4	2,1	4,2	0,4
MESANGER	600	STEU de "La Rousselière"	LA	<3	31,6	14,0	10,1	12,1	1,7
MESANGER	500	STEU de "Les Etourneaux"	LA	<3	33,8	20,0	30,8	32,6	4,2
MESANGER	200	STEU de "La Coindièrre"	LN	NON SOUMISE A AS					
MONTRELAIS	600	STEU de "Les Grands Champs"	LN	11,0	78,0	95,0	29,6	30,9	6,2
MOUZEIL	2 300	STEU de "La Morinière"	BA	3,0	19,0	3,9	2,9	5,5	0,5
MOUZEIL	400	STEU de "La Basse Hardière"	LN	15,0	89,0	300,0	31,0	32,1	11,8
ODON	3 000	STEU de "Les Chardonnets"	BA	3,7	28,4	5,6	3,8	6,2	0,7
PANNECE	650	STEU de "La Chauvretière"	FP+LN	3,7	27,5	10,2	3,0	48,5	4,2
POUILLE LES COTEAUX	350	STEU de "La Grotte de Lourdes"	LN	10,9	51,0	118,7	22,1	23,2	5,8
POUILLE LES COTEAUX	500	STEU de "Rue de la Mine"	FP	15,3	82,0	25,5	11,8	38,7	7,4
RIAILLE	1 500	STEU de "La Riballerie"	BA	5,0	22,0	8,6	2,3	2,8	0,1
TEILLE	150	STEU de "La Guibretière"	LN	NON SOUMISE A AS					
TEILLE	1 400	STEU de "La Renaudière"	BA	2,4	24,5	3,6	1,9	2,3	0,4
TRANS SUR ERDRE	800	STEU de "La Metairie"	FP+LN+S	2,7	31,0	5,0	11,0	11,6	2,6
VAIR SUR LOIRE - Anetz	150	STEU de "Méron"	FS	NON SOUMISE A AS					
VAIR SUR LOIRE - Anetz/St Herblon	4 600	STEU de "La Pintaudière"	BA+LN	3,0	25,0	3,8	6,3	9,0	0,5
VALLONS-DE-L'ERDRE - Bonnoeuve	350	STEU des "Prés Rougets"	FP	5,2	47,8	8,3	9,1	45,2	7,9
VALLONS-DE-L'ERDRE - Freigné	540	STEU de "Ker Sec"	LN	2,0	59,0	23,0	30,0	34,1	5,3
VALLONS-DE-L'ERDRE - Maumusson	800	STEU de La "Fontaines aux Merles"	FP	4,1	40,5	7,6	6,5	10,0	0,2
VALLONS-DE-L'ERDRE - Saint Mars la Jaille	13 000	STEU de "La Ferronay"	BA	4,1	40,5	7,6	6,5	10,0	0,2
VALLONS-DE-L'ERDRE - Saint Sulpice des Landes	600	STEU de "Les Hammonières"	LN+S	5,1	45,0	62,0	15,8	18,4	3,1
VALLONS-DE-L'ERDRE - Vritz	300	STEU de "La Gicquelais"	LN	8,0	44,0	26,0	30,0	30,3	4,9

BA : Boues activées

LA : Lagunage aéré

LN: Lagunage naturel

FP : Filtres plantés de roseaux

FS : Filtre à sable

S: Saulaie

Note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

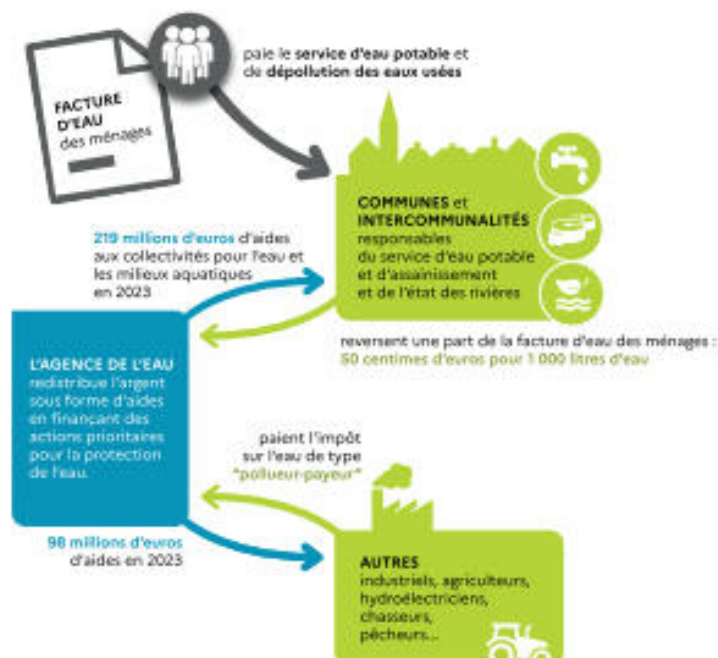
Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1887 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la ou le maire ou à la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou le maire ou la ou la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale [consulte le site internet de l'agence de l'eau](https://www.agence-eau.loire-bretagne.org/information-et/chaque-année-par-l'agence-de-l'eau) ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



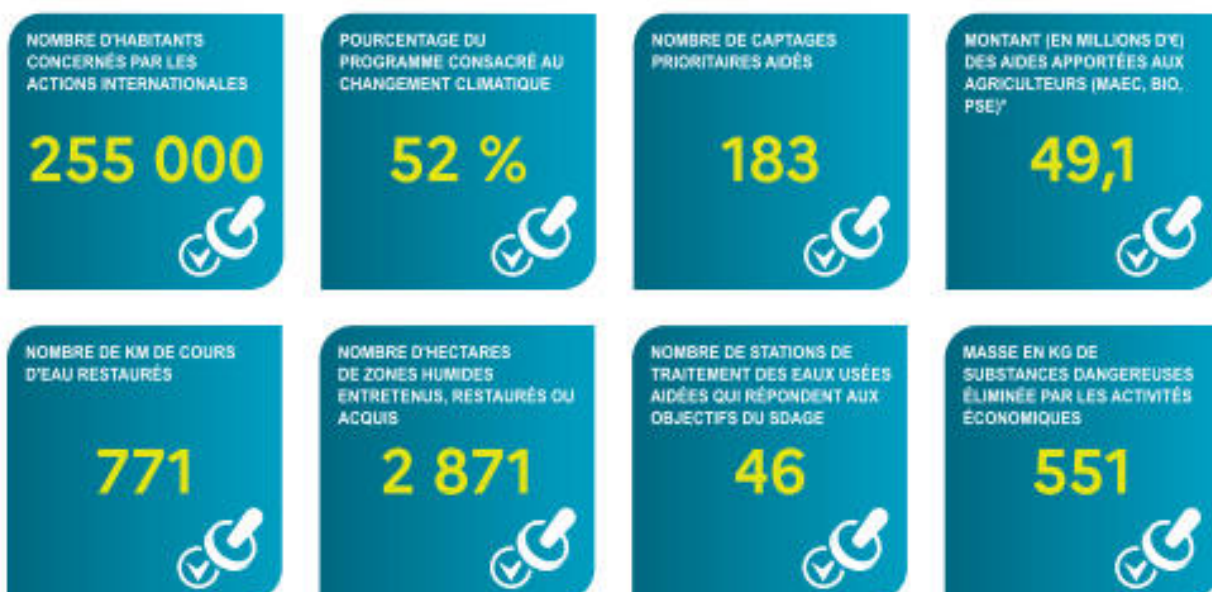
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ A AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keralo - 83r. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

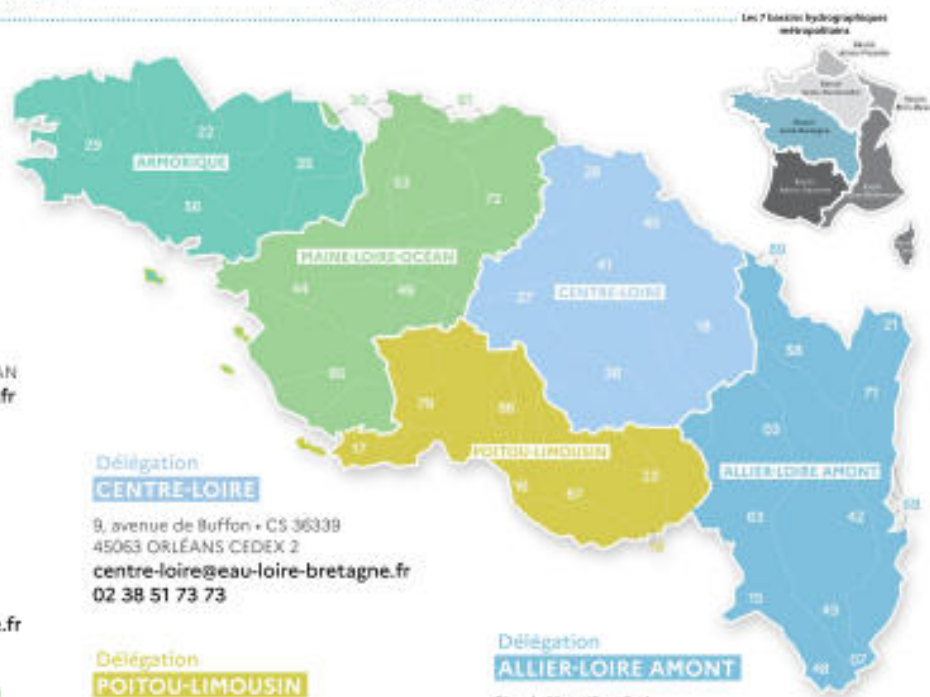
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>